

Chiffres clés | juillet

715 Incidents de protection rapportés

266 Violations du droit à la propriété

183 VSBG

122 Violations du droit à la vie/intégrité physique

Chiffres clés | Cumul mars- juillet

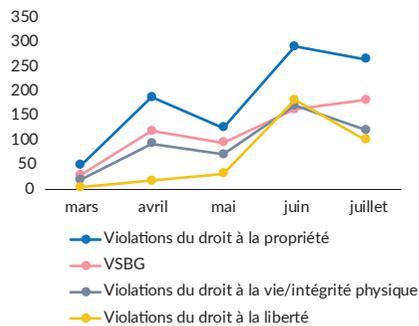
2 465 Incidents de protection rapportés

923 Violations du droit à la propriété

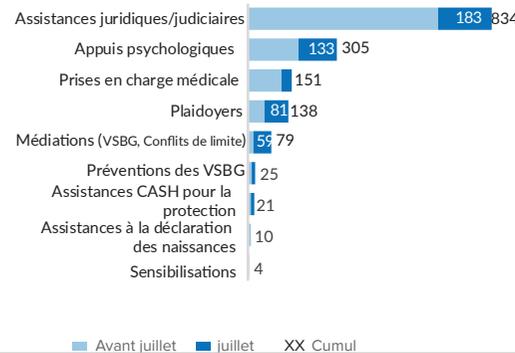
593 VSBG

479 Violations du droit à la vie/intégrité physique

Tendances mensuelles principales



Actions de réponse



Typologie des incidents

Cas rapportés



Cas suivis



20 Moniteurs de protection de mars à juillet

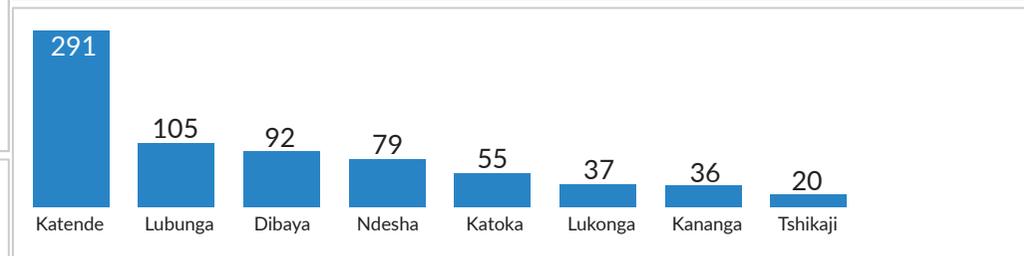
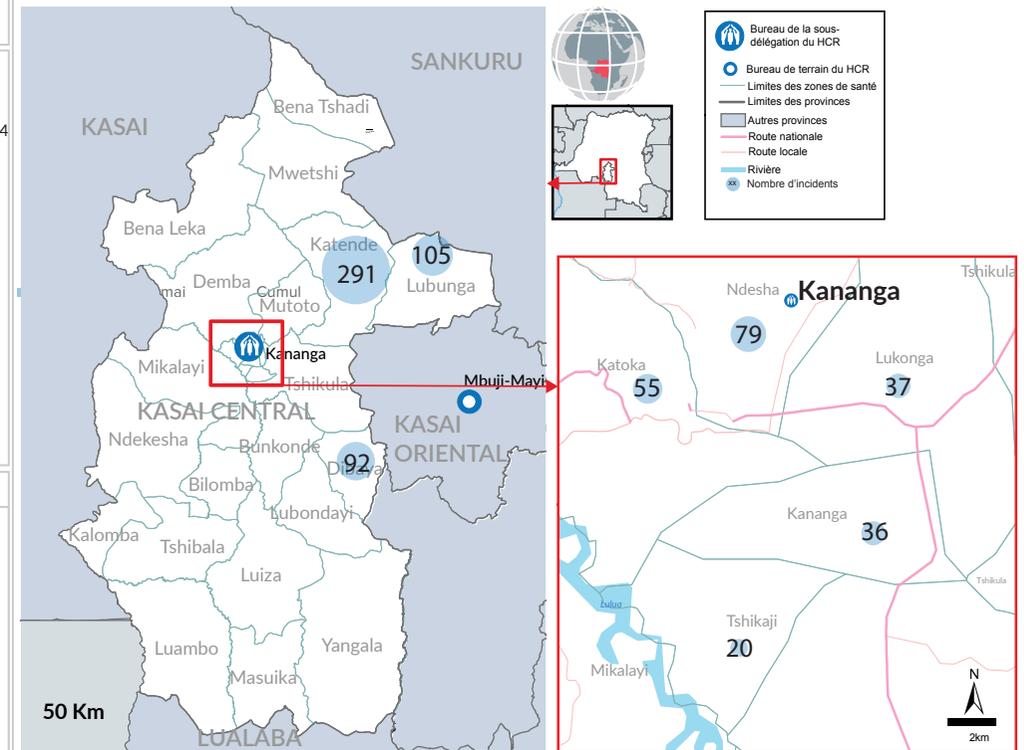
3 Territoires couverts

9 Zones de santé couvertes

Tendance générale des incidents

Vingt (20) moniteurs déployés sur le terrain au Kasaï central couvrent les territoires de Dimbelenge et Dibaya ainsi que la ville de Kananga. 715 incidents de protection en juillet, contre 856 collectés en juin représentent une légère baisse. Néanmoins, les violations de droit à la propriété et les VBG ont, comme en juin, été les principales violations. Les retournés restent la catégorie la plus affectée même si le nombre de victimes d'incidents baisse légèrement en juillet. Les déplacés internes affectés à 34% en juin sont légèrement plus affectés en juillet avec +0,7%. Les femmes et les enfants étaient déjà les plus affectés le mois passé avec 57,7%. Cette tendance est à la hausse en juillet avec 66,4% d'incidents détectés ayant affecté les femmes et les enfants. On remarque aussi une baisse des incidents de protection détectés faisant l'objet d'un suivi spécifique en juillet, où seulement 42,2 % des incidents détectés ont fait l'objet d'un suivi contre 65,3% en juin.

REPARTITION DES INCIDENTS PAR ZONE DE SANTE | juillet



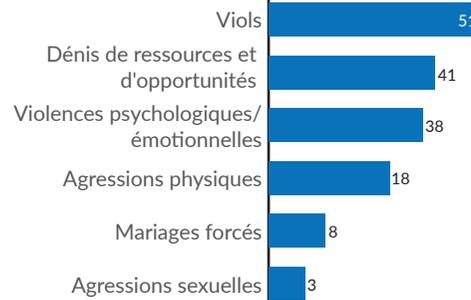
Tendances des violations | juillet

Outre les conflits fonciers, les violations majoritaires restent les memes ou augmentent, en comparaison avec le mois precedent... Ainsi, les violations au droit à la liberté ont augmenté de 34,1% à 37,2%, les cas de VBG ont augmenté de 25,6% à 19,2%, les violations du droit à la liberté ont augmenté et représentent maintenant 21,4% contre 14,3% au mois de juin et les violations du droit à la vie/intégrité physique ont augmenté de 3% par rapport à juin passant à 20%.

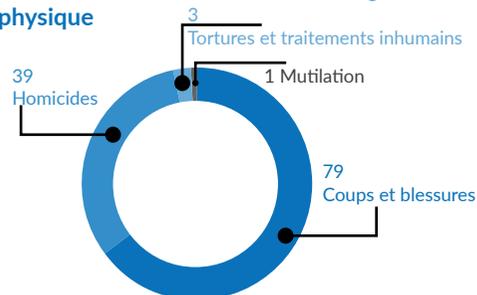
Violation du droit à la propriété



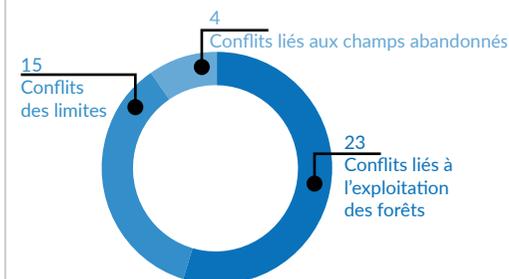
VSBG



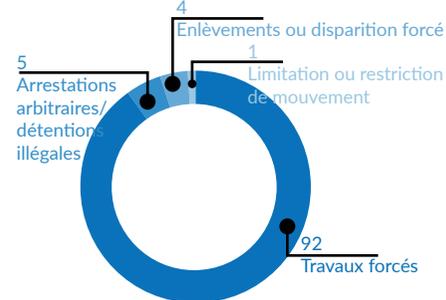
Violation du droit à la vie et à l'intégrité physique



Conflits fonciers



Violation du droit à la liberté



Lieux de commission des incidents



Tendances des VSBG | juillet

Les survivants sont à 87% des femmes et des filles. Les populations les plus touchées sont les déplacés internes à 56% en juillet contre 67% en juin et des retournés à 26% contre 58% en juin. 13% des survivants de VBG sont des personnes de sexe masculin.

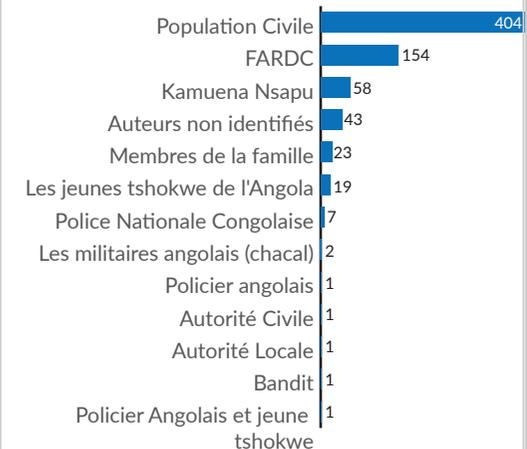
Nombre de victimes de violations par tranche d'âge et sexe



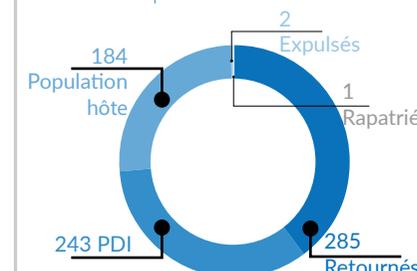
Auteurs présumés des violation | juillet

Les principaux auteurs présumés restent les mêmes avec respectivement, la population civile, 56,5% en juillet contre 58,5% en juin, les personnes armées avec 21,5% contre 15,8% et les miliciens Kamuena Nsapu avec 8,1% contre 10% en juin.

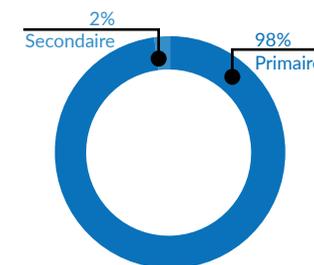
Nombre d'incidents de protection par profil des auteurs présumés



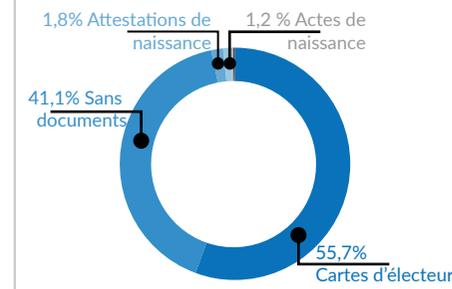
Nombre d'incidents de protection par profil des victimes



Source de l'information



Documents d'identité des victimes



FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo
PDI : Personnes Déplacées Internes
VSBG : Violences Sexuelles Basées sur le Genre

Analyse de Protection

715 incidents de protection ont été collectés et documentés en ce mois de juillet contre 856 incidents de protection du mois passé, ce qui constitue une diminution de 16,4% d'incidents de protection. Néanmoins, il est trop tôt de parler d'une amélioration de l'environnement général de protection.

De 96 cas du mois de mai et de 164 cas du mois de juin, les cas de VBG collectés et documentés sont passés à 183 en juillet soit 26% d'incidents. 50 cas de viol dont 37 cas ont été référés aux structures médicales parmi lesquels 35 (70% des cas de viols) ont reçu une assistance dans les 72 heures.

Dans le territoire de Dimbelenge, par exemple, des taxes illégales collectées s'élevant de 2000 FC à 4000 FC, selon les différents rapports de protection, causent d'importants préjudices à la population civile qui utilise les tronçons concernés. Cela inclue également des cas d'extorsion des biens et d'arrestations arbitraires des civils pour les « contrevenants ». Le plaidoyer auprès de l'autorité militaire supérieure est nécessaire pour assainir les postes de contrôle et barrières qui perçoivent des taxes illégales sur les passants et pour relever la vie de la population civile.

A Kananga, il s'observe une hausse relative de la criminalité dans toutes les communes. Les bandits armés opérant avec arme AK 47 et machettes s'introduisent dans des maisons dans le but d'accaparer les biens des populations civiles. Les rapports révèlent que ces incidents ont plus été fréquents dans la commune de Nganza. Les victimes ont rapporté entre autres des cas de viols dans les champs, d'extorsions de biens, d'agressions physiques, de vols nocturnes et d'agressions sexuelles perpétrés par les personnes armées. Cette situation n'a pas épargné les trois autres communes de la ville de Kananga (Katoka, Ndesha et Lukonga) où des maisons de civils ont également été visitées par des hommes armés en tenue militaire pour voler ou extorquer de l'argent et autres biens de valeur. Au regard de ce qui précède, la nécessité de renforcer les mécanismes d'investigations criminelles par les acteurs de la justice militaire ne devrait pas se limiter à recevoir des plaintes mais à définir une approche plus pratique afin d'arriver à la saisine d'office des cas.

En territoire de Dibaya, l'environnement général de protection s'est amélioré durant ce mois de juillet. D'une part, les victimes de viols ont désormais accès à la prise en charge médicale en kits PEP et autres soins dans les structures sanitaires. D'autre part, des avancées positives ont été constatées par la réponse de la justice militaire face aux crimes commis de 2017-2018 lors des opérations militaires de ratissage des miliciens Kamuina Nsapu, essentiellement en faveur des victimes de viol collectif de 2017. Le Tribunal militaire de Garnison de Kananga a connu, pendant cette période allant du 8 au 13 juillet, cinq (5) affaires en audiences foraines à Tshimbulu. Par contre, les dossiers en cours au Parquet et au tribunal civils de Tshimbulu et les potentiels dossiers judiciaires seraient bloqués suite à l'absence et/ou l'insuffisance des acteurs judiciaires. Cette impunité créée par le dysfonctionnement de l'appareil judiciaire risque d'encourager de nouveaux incidents de protection à Dibaya si les auteurs ne sont pas inquiétés. Ainsi, le nombre réduit d'incidents de protection collectés et rapportés pour ce mois, se doit d'être nuancé par la couverture limitée de la zone par les moniteurs de protection et ne peut pas encore être vu comme une amélioration de la situation de protection.

Il faut noter, par ailleurs, que d'autres actions menées comme des formations, des sensibilisations, des médiations et des plaidoyers, ont contribué quelque peu à la réduction de risques de protection. Le renforcement de ces activités et le plaidoyer auprès des autorités militaires et judiciaires pourraient apporter une amélioration de l'environnement de protection le mois prochain.